

# Le Programme de stabilité de la Belgique 2003-2005

**novembre 2002**  
(version française)



Design by Ministry of Finance - Treasury - Internet/intranet team - Brigitte Degeest

## Contacts

---

**Contenu** : Cabinet Ministre des Finances (koenraad.vanloo@ckfin.minfin.be)

**Siteweb** : <http://treasury.fgov.be/interstabfr>

Service Public Fédéral Finances – Administration de la Trésorerie – Cellule Internet/intranet (brigitte.degeest@minfin.fed.be)

# Contenu

---

<b>1. Les lignes de force du Programme de Stabilité 2003-2005</b>	p. 3
<b>2. Le contexte économique</b>	p. 6
2.1. Le contexte international	
2.2. Les perspectives à court terme de l'économie belge	
2.3. Prévisions à moyen terme	
<b>3. Le solde de financement et la dette publique</b>	p. 11
3.1. Les lignes de force de la politique budgétaire	
3.2. L'exécution du budget 2002	
3.3. Le budget 2003	
3.4. Les objectifs à moyen terme	
3.5. Un aperçu général des finances publiques 2001-2005	
3.6. La contribution des différents sous-secteurs de l'ensemble des pouvoirs publics	
3.7. L'évolution de la dette	
3.8. Le solde corrigé du cycle	
<b>4. Comparaison avec le programme de stabilité 2002-2005 et analyse de sensibilité</b>	p. 26
4.1. La comparaison avec le programme de stabilité 2002-2005	
4.2. Analyse de sensibilité	
4.2.1. Une modification des hypothèses d'intérêt	
4.2.2. Un ajustement des hypothèses de croissance	
<b>5. La qualité des finances publiques</b>	p. 30
5.1. Principales initiatives du côté des recettes	
5.2. Principales simplifications administratives en faveur de l'entreprise et de l'emploi	
5.3. Principales initiatives en matière de dépenses	
<b>6. La soutenabilité des finances publiques</b>	p. 34
6.1. Introduction	
6.2. Le vieillissement de la population: effets budgétaires	
6.3. Une politique budgétaire adaptée	
6.4. Le financement du Fonds de vieillissement	
6.5. La politique budgétaire en tant qu'élément d'une stratégie globale	
<b>Annexes</b>	p. 42



## 1. Les lignes de force du programme de stabilité 2003-2005

### Deuxième actualisation du programme de stabilité 2001-2005

Le programme de stabilité 2003-2005 constitue la deuxième mise à jour du programme de stabilité 2001-2005, introduit fin 2000. Celui-ci poursuivait un double objectif:

- ◆ Tout d'abord, l'assainissement des finances publiques et la diminution de la dette publique sont poursuivis sans relâche, au moyen de la constitution progressive de surplus budgétaires. Partant de l'hypothèse d'une croissance tendancielle de 2,5 %, ledit programme de stabilité prévoyait la création d'un surplus de 0,7% du PIB en 2005;
- ◆ En second lieu, à l'intérieur de ce cadre budgétaire, dans le plan pluriannuel 2001-2005, étaient dégagés les moyens nécessaires à des mesures structurelles. Ainsi, la marge nécessaire a été créée afin de diminuer la pression fiscale et parafiscale et davantage de moyens ont été prévus dans différents domaines pour des politiques prioritaires (administration publique, coopération au développement, mobilité, développement durable, sécurité, politique sociale et politique de l'emploi, ...).

### Croissance mondiale décevante

Depuis le net affaiblissement de la conjoncture, qui s'est manifesté au début de 2001, et plus d'un an après les événements du 11 septembre de la même année, la situation de l'économie mondiale reste très incertaine. L'optimisme initial quant à une reprise rapide s'est étiolé. Les perspectives de croissance pour 2002 et 2003 ont été maintes fois revues à la baisse. Le contexte macroéconomique est fort différent de celui qui prévalait lors des précédentes mises à jour du programme de stabilité.

Avec une croissance du PIB à prix constants de 0,7%, la croissance en 2002 s'élèvera à peu près à la moitié des 1,3% annoncés initialement. Malgré cette croissance décevante, les finances publiques seront vraisemblablement clôturées en 2002 au voisinage de l'équilibre.

### L'objectif reste un budget en équilibre

Malgré le contexte macroéconomique défavorable, le gouvernement belge se tient donc aux objectifs du pacte de stabilité et de croissance, notamment la poursuite d'une situation budgétaire proche de l'équilibre, ou affichant un surplus. La garantie de finances publiques saines est importante pour créer de meilleures conditions pour la stabilité des prix et une croissance forte et durable, et ainsi, pour promouvoir l'emploi. En outre, dans le contexte belge,

le maintien de ces principes est nécessaire afin de garantir une réduction suffisamment rapide de la dette publique. Ceci doit permettre d'absorber la pression démographique croissante sur les dépenses sociales.

---

### **Adaptation des objectifs**

Dans le programme de stabilité 2002-2005 approuvé l'an dernier, l'objectif de constituer progressivement une capacité de financement substantielle était maintenu. En supposant que le retournement conjoncturel ait lieu dans le courant de 2002 et qu'une forte reprise s'en suive, on peut alors s'attendre à ce que les chiffres de croissance de 2003 avoisinent les 3%. Si cette prévision se réalisait, la trajectoire du plan de stabilité de 2001-2005, qui prévoyait une capacité de financement de 0,5% du PIB, serait reprise.

Entre-temps, il est devenu évident que la réalité n'a pas répondu à cette attente. Selon les perspectives de croissance utilisées lors de l'élaboration du budget 2003 (0,7% en 2002 et 2,1% en 2003), la croissance cumulée pour ces deux années serait moins élevée, de 1,5 point de pour cent, qu'estimée l'année passée. Cette forte et inattendue détérioration de la croissance économique a contrecarré la constitution prévue d'une capacité de financement à partir de 2003 et a contraint le gouvernement à ajuster ses objectifs.

---

### **Priorités du Budget 2003**

Pour le budget 2003, le gouvernement a retenu trois priorités:

- ◆ assurer l'assainissement des finances publiques en garantissant un équilibre budgétaire;
- ◆ soutenir la confiance en mettant en œuvre intégralement les mesures prises antérieurement;
- ◆ créer, dans un cadre budgétaire strict, la marge nécessaire à une série de nouvelles impulsions politiques en matières sociale et économique.

Si en 2003, la croissance se révélait plus élevée qu'il n'est actuellement admis, alors, comme les années précédentes, l'engagement est pris que la marge supplémentaire sera prioritairement affectée à l'amélioration du solde de financement.

---

### **Consolidation de l'assainissement des finances publiques**

La préservation d'un équilibre consolide l'assainissement des finances publiques réalisé. En même temps, est établie la base de la constitution de surplus, dès que la situation macroéconomique le permettra. Ainsi, en 2003 une reprise de la conjoncture est prévue et pour les années suivantes on s'attend à une croissance du PIB se situant au-dessus de la croissance tendancielle. Compte tenu de ces attentes et des hypothèses retenues en matière de taux d'intérêt, le gouvernement estime qu'il est souhaitable de constituer une capacité de financement de 0,5% du PIB en 2005. Ceci signifierait que, malgré un environnement économique nettement moins favorable que prévu, l'objectif repris au programme de stabilité 2001-2005 serait presque respecté et, en termes structurels, entièrement respecté.

---

**Au prochain  
gouvernement**

Des élections fédérales ayant lieu en 2003, la présente mise à jour du programme de stabilité est la dernière déposée par le gouvernement actuel. Il appartiendra au prochain gouvernement de définir, dans son premier programme de stabilité, un nouveau scénario couvrant la prochaine législature (2003-2007).



---

## 2. Le contexte économique

### 2.1. Le contexte international

---

**2001:  
ralentissement  
économique et  
reprise hésitante**

La plus grande partie de l'année 2001 fut marquée par un net ralentissement de l'activité économique qui s'accrut temporairement suite aux événements du 11 septembre. Cependant, dès la fin de l'automne 2001 une reprise vigoureuse s'amorça aux Etats-Unis. Elle s'est largement diffusée dans le monde industrialisé et en particulier en Europe au premier trimestre 2002. Cependant, au deuxième trimestre l'élan initial a paru s'essouffler.

Aux Etats-Unis les effets des politiques de stimulation de la demande commencent sans doute à s'amortir. Plus largement, la confiance des ménages et des entreprises a pu être affectée par l'évolution des marchés financiers et les menaces de conflit au niveau international. Enfin, les ajustements nécessaires au développement de la phase ascendante du cycle -réduction des stocks ou de surcapacité dans certains secteurs- ont sans doute été moins rapides qu'espéré.

Cependant, en l'absence de nouveaux chocs, les facteurs qui ont jusqu'à présent inhibé la croissance pourraient se dissiper et l'expansion en Europe retrouver progressivement un rythme soutenu.

## 2.2. Les perspectives à court terme de l' économie belge

---

### Perspectives à court terme dans la moyenne européenne

Globalement, les perspectives à court terme de l'économie belge s'inscrivent dans la moyenne européenne, et plus particulièrement de la zone Euro.

Après la contraction, en termes réels, du produit intérieur enregistrée dès le début de l'année 2001, l'activité économique s'est redressée au premier semestre 2002. Les données des comptes nationaux relatives au deuxième trimestre 2002 montrent que la reprise enregistrée au premier trimestre s'est prolongée au deuxième bien qu'à un rythme moins soutenu. Le PIB s'est accru de 0,3% au deuxième trimestre par rapport au premier ; la croissance correspondante pour les trois premiers mois de l'année avait été de 0,6%. Le niveau de l'activité se situait au deuxième trimestre 0,5% au-dessus du niveau atteint au cours du trimestre correspondant de l'année précédente. <sup>(1)</sup>

La courbe synthétique de la Banque nationale, indicateur légèrement avancé de l'activité, a fortement augmenté jusqu'en mai avant de se replier sensiblement durant l'été. Les résultats de novembre tendent à manifester une légère amélioration du climat conjoncturel.

---

<sup>1</sup> Toutes données corrigées des variations saisonnières et/ou calendaires.

<b>TABLEAU 1</b>					
<b>Croissance et facteurs apparentés</b>					
<b>Variation en % sauf indications contraires</b>	<b>2001</b>	<b>2002<sup>(1)(3)</sup></b>	<b>2003<sup>(2)</sup></b>	<b>2004<sup>(2)</sup></b>	<b>2005<sup>(2)</sup></b>
Croissance du PIB à prix constant (7+8+9)	0,8	0,7	2,1	2,5	2,5
Niveau du PIB à prix courants (en milliards d'euros)	254,3	261,3	271,0	282,3	293,7
Déflateur du PIB	2,0	2,1	1,6	1,6	1,5
Variation de l'IHPC	2,4	1,5	1,4	1,6	1,6
Evolution de l'emploi	1,2	-0,6	0,8	0,8	0,8
Chômage (définition Eurostat)	6,6	6,9	6,8	6,9	6,9
Evolution de la productivité du travail	-0,3	1,4	1,4	1,7	1,7
<b>Sources de la croissance: variations à prix constants</b>					
1. Dépenses de consommation finale des particuliers	1,0	0,5	2,1	2,3	2,3
2. Dépenses de consommation finale des pouvoirs publics	2,2	1,6	2,0	1,5	1,8
3. Formation brute de capital fixe	0,5	-2,2	2,2	2,6	3,2
4. Variation de stocks	-0,7	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
5. Exportation de biens et services	1,1	-0,4	4,6	4,9	4,9
6. Importations de biens et services	0,8	-0,4	4,7	4,7	4,9
<b>Contribution à la croissance du PIB</b>					
7. Total demande finale (1+2+3)	1,1	0,1	2,0	2,1	2,3
8. Variation de stocks	-0,7	0,6	0,0	0,0	0,0
9. Balance des biens et services	0,3	0,0	0,2	0,4	0,2
(1) Source : Bureau Fédéral du Plan/ICN Budget économique septembre 2002					
(2) Source : Gouvernement fédéral sur base de la projection à moyen terme 2002 - 2006 de septembre du Bureau fédéral du Plan					
(3) L'évolution de certains agrégats a été influencée en 2002 par l'incidence sur la comptabilité nationale du passage des entreprises publiques de radio-télévision du secteur des entreprises non-financières au secteur des administrations publiques					

## Evolution taux d'épargne et consommation

En 2001, la croissance réelle de la consommation des ménages fut extrêmement faible à partir du deuxième trimestre. Les turbulences sur les marchés financiers et la détérioration du marché du travail ont conduit les ménages à épargner davantage. Les facteurs qui ont poussé la propension des ménages à épargner à la hausse dans la seconde moitié de l'année dernière ont persisté durant la plus grande partie de l'année 2002, et leur taux d'épargne passerait ainsi de 14,4% en 2001 à 15,8% en 2002. Mais, désormais, le taux d'épargne devrait se stabiliser et la consommation privée devrait à peu près suivre l'évolution du revenu disponible des ménages, soutenu par l'impact de la réforme de l'impôt des personnes physiques et la



reprise progressive de la création d'emploi. La consommation privée croîtrait ainsi de 2,1% en 2003 contre 0,5% en 2002.

---

### **Evolution emploi**

L'emploi devrait recommencer à augmenter, avec un certain décalage par rapport à la reprise conjoncturelle, la création d'emploi se renforçant graduellement au cours de l'année 2003, pour atteindre 0,8% (de l'ordre de 30.000 unités) sur l'ensemble de l'année.

---

### **Evolution investissements des entreprises**

De même, l'investissement des entreprises ne devrait redémarrer qu'après un certain délai. L'existence de surcapacités, une certaine incertitude quant à la vigueur de la demande et l'érosion passée de la rentabilité freinent cette reprise qui ne devrait intervenir qu'au début de 2003. Globalement l'investissement augmenterait de 2,2% en 2003 après un recul de même ampleur en 2002.

---

### **Evolution PIB**

Lors de la confection du budget 2003, le Gouvernement prévoyait pour l'ensemble de l'année 2002 une croissance économique de 0,7%. On prévoit un taux de croissance du PIB en termes réels de 2,1% en 2003.

---

### **Evolution prix à la consommation**

La tendance à la baisse de l'inflation amorcée au milieu de l'année 2001 n'a connu qu'une interruption temporaire de janvier à mars. Depuis juillet, la hausse des prix de la consommation privée à un an d'écart s'est stabilisée au voisinage de 1,3%. En moyenne annuelle, la hausse de l'indice harmonisé des prix à la consommation devrait être de l'ordre de 1,5% en 2002. Elle est estimée à 1,4% en 2003. <sup>(2)</sup>

---

<sup>2</sup> Cette prévision intègre une hausse du prix moyen du baril de pétrole (Brent) à 25,5 \$ en 2003 contre 24,5 \$ en moyenne en 2002, hausse qui ne serait que partiellement compensée par une appréciation de l'Euro.

## 2.3. Prévisions à moyen terme

---

### Actualisation des prévisions à moyen terme

Le Bureau fédéral du Plan a réalisé en septembre 2002 une actualisation de ses prévisions à moyen terme. Pour les années 2004 et 2005 l'évolution des marchés potentiels d'exportation de la Belgique (respectivement +5,5 et +5,2%) est calculée sur base d'une hypothèse prudente qui se fonde sur la croissance potentielle des quinze. Le prix moyen du baril de Brent est supposé s'accroître de 1 \$ chaque année (27,4 \$ en 2005).

La croissance du PIB à prix constants est estimée à 2,5% tant en 2004 qu'en 2005, c'est-à-dire légèrement plus que la croissance potentielle.

La croissance resterait essentiellement soutenue par la demande intérieure, la contribution apportée par les exportations nettes étant très limitée. Le revenu disponible des ménages serait favorablement influencé par l'amélioration de l'emploi et l'impact de la baisse de l'impôt des personnes physiques, la part salariale se stabilisant. Les investissements des entreprises auraient un rythme de plus en plus soutenu, favorisé par l'amélioration des perspectives de demande, mais aussi par la réforme de l'impôt des sociétés.



---

## 3. Le solde de financement et la dette publique

### 3.1. Les lignes de force de la politique budgétaire

---

#### Objectifs de la politique budgétaire à moyen terme

Dans son programme de stabilité 2001-2005 introduit fin 2000, le gouvernement s'était fixé un double objectif pour sa politique budgétaire à moyen terme.

- ◆ *Poursuivre l'assainissement des finances publiques*

Tout d'abord, l'assainissement des finances publiques devait être poursuivi par la constitution progressive de surplus budgétaires. Ceci est non seulement nécessaire pour que le budget soit moins sensible aux variations des intérêts mais constitue également une condition essentielle de l'absorption des effets budgétaires du vieillissement au cours de la prochaine décennie. Le programme de stabilité 2001-2005 prévoyait la constitution d'une capacité de financement s'élevant de 0,2% du PIB en 2001 jusqu'à 0,7% en 2005, partant de l'hypothèse d'une croissance tendancielle de 2,5%.

- ◆ *Libérer des moyens pour des mesures structurelles*

En second lieu, dans ce cadre budgétaire, les moyens nécessaires à des mesures structurelles étaient libérés afin, entre autres, d'augmenter le potentiel de croissance de l'économie belge. Ainsi, le gouvernement visait-il une nouvelle dynamique en matière d'emploi -entre autres par une importante diminution de l'impôt sur les revenus du travail-, une modernisation de la sécurité sociale afin de l'adapter aux nouveaux besoins de la population, un meilleur fonctionnement de l'administration publique de la justice et des organes de sécurité, ainsi que la promotion du développement durable et de la mobilité. Dans tous ces domaines, d'importantes initiatives ont été développées.

---

#### Adaptation des objectifs budgétaires

Entre-temps, il est clairement apparu que le cadre macroéconomique qui avait servi de base au programme de stabilité 2001-2005 était dépassé dans les faits. Sur la période 2001-2003, la croissance cumulée du PIB sera inférieure d'environ 4,0 points de pour cent à l'hypothèse du programme de stabilité 2001-2005. Dans ce contexte modifié, les objectifs budgétaires durent être, par la force des choses, adaptés.

---

**L'objectif reste  
l'équilibre ou un  
surplus**

**M**algré le contexte macroéconomique défavorable, le gouvernement se tient aux objectifs du pacte de stabilité et de croissance, notamment la poursuite d'un budget en équilibre ou en surplus. La garantie de finances publiques saines est importante, pour l'établissement de meilleures conditions pour la stabilité des prix et une croissance forte et durable, et, dès lors, pour promouvoir l'emploi. Ainsi, en 2003, et pour la quatrième année consécutive, le budget est-il présenté en équilibre.

Incontestablement, une politique budgétaire saine contribue à la création d'un climat général de confiance. Il est au moins aussi important que le gouvernement ait veillé à assurer, tant en 2002 qu'en 2003, la mise en œuvre intégrale, dans un cadre budgétaire restreint, des mesures annoncées. En outre, à chaque fois, un effort supplémentaire a été fourni afin de créer une marge supplémentaire nécessaire à de nouvelles initiatives qui s'imposent.

Le maintien, en 2003, d'un équilibre budgétaire permet également de consolider les efforts antérieurs. De plus, cela permet de créer une base solide pour le développement progressif de surplus, dès que le climat macroéconomique évolue plus favorablement.

### 3.2. L'exécution du budget 2002

---

#### Elaboration budget 2002 basée sur une reprise économique

Le budget initial 2002 fut élaboré après les événements du 11 septembre 2001. Bien que le ralentissement de la croissance se soit manifesté avant cette date, il était fort difficile de prévoir la réaction de l'économie à ces événements. Le gouvernement a retenu un scénario macroéconomique basé sur une reprise graduelle de l'économie qui monterait en puissance au cours de l'année 2002. L'hypothèse de croissance du PIB retenue pour 2002 était de 1,5%. Par mesure de prudence, en estimant les recettes fiscales et parafiscales, le gouvernement fédéral a retenu une croissance du PIB de 1,3% et, à cet effet, a prévu un tampon conjoncturel dans le budget. Sous la pression du ralentissement de la croissance, l'objectif initial d'un surplus de 0,3% du PIB a été ramené à un équilibre.

---

#### Contrôle budgétaire: révision du budget 2002

Lors du contrôle budgétaire effectué début 2002, les différentes hypothèses de base du budget initial ont été revues en fonction de données plus récentes. Entre-temps, il s'avérait évident que la reprise de la croissance se manifesterait plus tard que prévu. La perspective de croissance fut revue à la baisse à 0,9%. L'estimation des recettes fiscales dû être revue, non seulement en conséquence de la croissance défavorable, mais également suite aux résultats décevants des recettes de 2001. Malgré ces contretemps, l'objectif en matière de solde de financement, à savoir l'équilibre budgétaire, est resté inchangé.

---

#### Mécanismes supplémentaires pour atteindre les objectifs

Lors du même contrôle budgétaire, quelques mécanismes supplémentaires ont été développés afin de pouvoir atteindre effectivement l'objectif. Afin de suivre l'évolution des dépenses primaires du pouvoir fédéral, ces dépenses ont été soumises au " principe de l'ancre ". Concrètement, cela signifie qu'une surveillance stricte de l'évolution des dépenses primaires est effectuée en 2002. Entre les Communautés et les Régions d'une part, et le gouvernement fédéral d'autre part, les conventions concernant les objectifs à réaliser ont été confirmées, et de plus un système de suivi de l'évolution des dépenses primaires a été institué. Des données relatives à l'évolution de ces dépenses primaires sont échangées mensuellement. Cette forme de "peer review" entraîne une plus grande responsabilisation des entités concernées.

---

#### Contrôle budgétaire supplémentaire

Comme en 2001, le gouvernement fédéral a effectué, début juillet 2002, un contrôle budgétaire supplémentaire. Il en est ressorti que, globalement, l'exécution du budget se déroulait comme prévu.

---

#### Elaboration budget 2003

L'élaboration du budget 2003 (qui fut finalisé début octobre) constituait une nouvelle opportunité pour évaluer l'exécution du budget 2002. En fait, cette mise à jour sert de base à l'élaboration du budget 2003. Les recettes fiscales du pouvoir fédéral semblent évoluer selon les estimations. Suite, entre autres, à une évaluation prudente lors du contrôle budgétaire, les recettes de cotisations sociales dépasseront vraisemblablement les montants budgétisés. Cette "plus-value" doit permettre, notamment, d'absorber les dépenses de chômage qui seront plus élevées que prévu. Selon les données disponibles, contrairement aux années précédentes, les dépenses de soins de santé devraient rester dans les limites de l'enveloppe assignée. Le gouvernement suit de près l'évolution des recettes et des dépenses. On peut dès lors

considérer que le budget 2002 sera également clôturé au voisinage de l'équilibre.

### 3.3. Le budget 2003

---

#### Croissance PIB moins qu'attendue

Dans le programme de stabilité 2002-2005, on avait visé une capacité de financement de 0,5% du PIB en 2003. Pour atteindre cet objectif, on avait tablé sur une forte reprise de la croissance économique. Si le tournant conjoncturel se produit en 2002 et se traduit par une forte relance de la croissance économique, on pourrait prévoir - suite à l'acquis de croissance positif fin 2002 de plus de 1% - une croissance d'environ 3% pour 2003. Si cette prévision se réalisait, la trajectoire du programme de stabilité 2001-2005 serait reprise pour tendre vers l'objectif d'une capacité de financement de 0,5% du PIB.

Lors de l'élaboration du budget 2003, le gouvernement est parti d'une hypothèse de croissance qui se situe dans la ligne des prévisions les plus récentes, à savoir une progression du PIB de 2,1%. Le scénario macroéconomique ne correspondait donc pas à celui décrit dans le programme de stabilité 2002-2005. Avec une croissance économique attendue de 0,7% en 2002 et de 2,1% en 2003, la croissance cumulée pour ces deux années est inférieure d'environ 1,5 point de pour cent aux 4,3% avancés dans le programme de stabilité 2002-2005.

---

#### Maintenir l'équilibre au lieu d'un surplus

Vu ce contexte modifié, le gouvernement estime qu'il respecte ses engagements en maintenant un équilibre. Si toutefois en 2003 la croissance était plus élevée que prévu actuellement, la marge supplémentaire serait utilisée prioritairement à une amélioration du solde de financement.

Non seulement la faiblesse de la conjoncture a compliqué la réalisation de l'équilibre budgétaire en 2003 mais, de plus, la disparition de deux facteurs ayant influencé favorablement le budget 2002 a dû être compensée. Il s'agit du produit de la vente d'actifs immobiliers et de la diminution de la contribution à l'Union européenne suite au report de surplus budgétaires européens en 2001<sup>(3)</sup>. Suite à cela, pour 2003, non seulement les moyens nécessaires aux nouvelles initiatives étaient inexistantes mais il fallait également fournir un effort d'économie.

La réalisation d'un équilibre budgétaire ne signifie pas que le gouvernement a soudainement renoncé à la politique menée les années précédentes. Au contraire, il mettra intégralement en œuvre les mesures décidées antérieurement. Quelques unes de ces mesures sont reprises plus loin au point 5.

---

<sup>3</sup> Lors du contrôle budgétaire 2002, on a pu tenir compte d'une diminution de la contribution globale au financement de l'Union européenne de 380 millions d'euros. Au budget des voies et moyens, un montant de 471 millions d'euros a été prévu pour le produit de la vente d'actifs immobiliers. L'impact de ces deux facteurs est d'environ 0,3% du PIB.

### 3.4. Les objectifs à moyen terme

---

#### Nécessité de réduire la dette publique

Il existe en Belgique un large consensus quant aux lignes de force de la politique budgétaire à moyen terme. L'obtention et la consolidation de l'équilibre budgétaire ne peuvent pas mettre un point final à l'assainissement des finances publiques. En effet, il y a lieu d'abaisser le niveau élevé de la dette publique à un rythme suffisant afin, entre autres, de pouvoir absorber la pression que l'évolution démographique opérera sur les dépenses. Ceci doit être réalisé en constituant progressivement des capacités de financement, dès que le contexte conjoncturel le permettra.

---

#### Constitution graduelle d'un surplus

Compte tenu de l'évolution conjoncturelle au cours des trois dernières années, l'ambition initiale a été adaptée. En 2003, pour la quatrième année consécutive, le budget est présenté en équilibre. Ainsi, non seulement les efforts d'assainissement du passé sont consolidés mais de plus, est établie la base de la constitution d'une capacité de financement, dès que la conjoncture le permettra. Ainsi, en 2003 une reprise de la conjoncture est prévue et pour les années suivantes on s'attend à une croissance du PIB se situant au-dessus de la croissance tendancielle. Compte tenu de ces attentes et des hypothèses retenues en matière de taux d'intérêt, le gouvernement estime souhaitable de constituer une capacité de financement de 0,5% du PIB en 2005.

Etant donné que des élections pour le parlement fédéral auront lieu dans le courant de l'année 2003, il appartiendra au prochain gouvernement de définir une trajectoire pour la période 2004-2007 dans le programme de stabilité suivant, sur la base des considérations reprises ci avant.



### 3.5. Un aperçu général des finances publiques 2001-2005

---

#### Interprétation chiffres tableau 2

Il convient d'attirer l'attention sur le statut des chiffres repris au tableau 2. Les chiffres relatifs au solde de financement pour 2003 constituent un engagement clair du gouvernement actuel. Il n'en va pas de même en ce qui concerne les objectifs de soldes de financement pour 2004 et 2005, ainsi que pour les données plus détaillées relatives aux recettes et aux dépenses. Pour différentes raisons, ces chiffres ont une valeur plutôt indicative.

◆ *Elections fédérales en 2003*

Tout d'abord, compte tenu des élections qui auront lieu en 2003, le gouvernement actuel ne peut prendre aucun engagement pour la période allant au-delà de 2003. Toutefois, on peut supposer que la politique budgétaire orientée vers la réduction de la dette publique sera poursuivie. Si des efforts complémentaires devaient être requis à cette fin, il appartiendra au prochain gouvernement de procéder aux arbitrages nécessaires.

◆ *Autonomie des différentes entités*

En second lieu, afin d'obtenir les données relatives aux recettes et aux dépenses à un niveau agrégé, il faut consolider les évolutions des recettes et des dépenses des différentes entités du secteur des administrations publiques. Dans le cadre de la Belgique fédérale, les différentes entités fédérées se portent garantes de l'obtention d'un certain résultat en matière de solde de financement. Elles disposent d'une large autonomie dans leur politique de recettes et de dépenses.

**TABLEAU 2**  
**Le budget de l'ensemble des pouvoirs publics**

<b>En % du PIB</b>	<b>2001(1) (2)</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
<b>Solde de financement des sous-secteurs</b>					
Ensemble des pouvoirs publics	0,4	0,0	0,0	0,3	0,5
Pouvoir fédéral	-0,9	-0,4	-0,4	-0,1	0,1
Communautés et Régions	0,8	0,1	0,1	0,1	0,1
Pouvoirs locaux	-0,1	0,1	0,2	0,1	0,1
Administration de la sécurité sociale	0,7	0,2	0,1	0,2	0,2
<b>Ensemble des pouvoirs publics</b>					
Recettes totales	49,8	49,5	48,9	48,7	48,4
Dépenses totales	49,4	49,5	48,9	48,4	48,0
Solde de financement	0,4	0,0	0,0	0,3	0,5
Charges d'intérêt	6,5	6,1	5,6	5,3	5,1
Solde primaire	7,0	6,1	5,5	5,6	5,6
<b>Principales composantes des recettes</b>					
Impôts	30,7	30,4	30,1	30,0	29,8
Cotisations sociales	16,4	16,4	16,2	16,2	16,1
Autres	2,7	2,7	2,6	2,6	2,6
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>49,8</b>	<b>49,5</b>	<b>48,9</b>	<b>48,7</b>	<b>48,4</b>
<b>Principales composantes des dépenses</b>					
Dépenses de consommation (rémun. et consommation interm.)	14,8	14,7	14,6	14,5	14,3
Prestations sociales en nature	6,6	6,6	6,8	6,8	6,9
Prestations sociales autres	15,5	15,8	15,6	15,4	15,1
Charges d'intérêt	6,5	6,1	5,6	5,3	5,1
Subsides	1,6	1,6	1,5	1,5	1,5
Formation brute de capital fixe	1,5	1,5	1,5	1,5	1,7
Autres	2,8	3,3	3,3	3,4	3,4
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>49,4</b>	<b>49,5</b>	<b>48,9</b>	<b>48,4</b>	<b>48,0</b>
<p>(1) Chiffres pour 2001, y compris les recettes provenant de la vente des licences UMTS. Hors recettes UMTS, la capacité de financement du pouvoir central s'élève à 0,3% du PIB.</p> <p>(2) En 2001, le pouvoir fédéral a repris les dettes des régimes de la sécurité sociale des travailleurs et des indépendants. Selon la méthodologie SEC, cette opération est enregistrée en tant que transfert de capital, ce qui a résulté en une détérioration de la capacité de financement du pouvoir central, tandis que celle des organismes de sécurité sociale s'est améliorée</p>					

### **Diminution des recettes par la réforme IPP**

L'évolution des finances publiques sera marquée dans les années à venir par la poursuite de la diminution de la part des recettes dans le PIB. En effet, l'impact budgétaire de la réforme de l'impôt des personnes physiques (voir le point 5) augmente d'année en année, pour atteindre sa vitesse de croisière en 2006. Conjointement avec la suppression progressive de la contribution complémentaire de crise, qui sera bouclée en 2003, cette réforme résultera en une diminution de la pression fiscale d'environ 1,3% du PIB entre 2001 et 2005. L'importante augmentation structurelle de la réduction des cotisations sociales fut surtout marquante

en 2000 et 2001. Les mesures récentes en cette matière sont commentées au point 5.

---

### **Poids des dépenses primaires**

Le poids des dépenses primaires a augmenté en 2002 en conséquence de la faible croissance en 2001 et 2002 (effet dénominateur), de par la hausse des dépenses de chômage et suite à l'intégration des sociétés publiques de radio- et télévision dans le secteur des administrations publiques. Avec une croissance économique normale, la part des dépenses primaires dans le PIB diminuera tendanciellement dans les années à venir.

---

### **Réduction des charges d'intérêt**

Pour la présente mise à jour du programme de stabilité, on est parti de l'hypothèse que, dans un climat économique plus favorable, les taux d'intérêt à long terme augmenteraient de 5,1% en 2003 jusqu'à 5,4% en 2004. A la fin de cette période, les taux d'intérêt à court terme s'élèveraient à 4,4%. Ces hypothèses relatives aux taux d'intérêt, combinées à la composition de la dette, résulteraient en une diminution des charges d'intérêt de 6,5% du PIB en 2001 à 5,1% en 2005.

---

### **Solde primaire requis**

Compte tenu de ces hypothèses en matière d'intérêt, pour réaliser une capacité de financement de 0,5% du PIB en 2005, le surplus primaire peut être pratiquement stabilisé au niveau de 2003.

### 3.6. La contribution des différents sous-secteurs de l'ensemble des pouvoirs publics (4)

---

#### Coordination politique budgétaire des différentes entités requise

Dans un Etat fédéral, la politique budgétaire des différentes entités fédérées doit être coordonnée, de sorte que chacune d'entre elles contribue à la réalisation de l'objectif avancé au niveau de l'ensemble des pouvoirs publics. L'expérience belge montre qu'un système de conventions claires relatives au résultat à atteindre, couplé à la responsabilité des différents sous-secteurs, garantit le respect des obligations.

---

#### Conventions avec les Régions et Communautés

La collaboration des différents niveaux de pouvoirs publics à la réalisation des objectifs est assurée par la conclusion de conventions entre le pouvoir fédéral et les communautés et régions. Par la convention du 15 décembre 2000 (5), les communautés et les régions se sont engagées, pour la période 2001-2005, à respecter les normes proposées par la Section 'Besoins de financement' du Conseil supérieur des Finances (6). En termes SEC, cela revient à réaliser une capacité de financement de 0,1% du PIB.

Les régions, en tant que pouvoir de tutelle des administrations locales, se sont engagées à inciter ces dernières à réaliser les objectifs budgétaires repris dans le programme de stabilité 2001-2005. Pour les administrations locales, la convention a suggéré une capacité de financement de 0,2% du PIB, pour la période 2001-2003. On anticipe ainsi l'amélioration de la situation budgétaire des administrations locales, qui, traditionnellement, se manifeste au cours des premières années qui suivent les élections communales (7). Pour les années suivantes (2004-2005), une capacité de financement à réaliser de 0,1% du PIB a été suggérée. Pour 2002, le gouvernement se base, à présent, sur une capacité de financement de 0,1% pour les administrations locales. Pour les années 2003 et suivantes, il est supposé que les administrations locales respecteront l'objectif repris dans la convention.

---

<sup>4</sup> Pour analyser les finances publiques belges, on distingue souvent l'Entité I de l'Entité II. L'entité I est constituée du pouvoir fédéral et de la sécurité sociale, tandis que l'Entité II est constituée des Communautés, des Régions et des pouvoirs locaux.

<sup>5</sup> Convention du 15 décembre 2000 entre l'Etat fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale portant les objectifs budgétaires pour la période 2001-2005.

<sup>6</sup> La Section " Besoins de financement " du Conseil supérieur des Finances est un organe consultatif qui formule annuellement des recommandations relatives à la politique budgétaire des pouvoirs publics et plus particulièrement des communautés et des régions.

<sup>7</sup> Les élections locales sont organisées tous les 6 ans. Les plus récentes ont eu lieu au mois d'octobre 2000.

**TABLEAU 3**  
Répartition de la norme entre les différentes entités

En % du PIB	Réalizations 2001	Estimations 2002	Convention		
			2003	2004	2005
<b>Solde primaire</b>	7,0	6,1	5,5	5,6	5,6
Entité I	5,8	5,4	4,8	5,0	5,0
Entité II	1,2	0,7	0,7	0,6	0,6
<b>Charges d'intérêt</b>	6,5	6,1	5,6	5,3	5,1
Entité I	6,0	5,6	5,1	4,9	4,7
Entité II	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4
<b>Solde de financement</b>	0,4	0,0	0,0	0,3	0,5
Entité I	-0,2	-0,2	-0,3	0,1	0,3
Entité II	0,7	0,2	0,3	0,2	0,2

**Programmes de  
stabilité internes  
des entités  
fédérées**

Afin d'inscrire leur politique budgétaire dans les programmes de stabilité nationaux, les communautés et les régions établissent chaque année un programme pluriannuel de stabilité interne évolutif, dont la durée correspond au moins à celle du programme de stabilité de la Belgique. Dans leurs programmes de stabilité internes, les communautés et les régions montrent comment elles réaliseront les objectifs mentionnés ci-dessus pour chacune des années budgétaires concernées. Chaque année, la Section 'Besoins de financement' du Conseil supérieur des Finances évalue ces programmes pluriannuels.

Lors du contrôle budgétaire 2002, une convention supplémentaire a été conclue entre l'État fédéral et les communautés et les régions. Cette convention a confirmé une fois de plus la volonté des différentes entités concernées de réaliser les objectifs convenus.

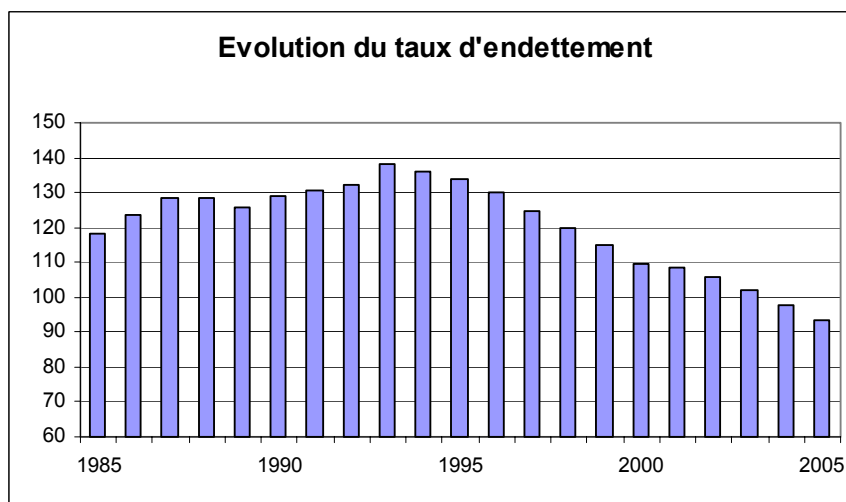
### 3.7. L'évolution de la dette

#### Réduction continue du taux d'endettement

En 2000, une étape importante dans l'assainissement des finances publiques fut franchie par le rétablissement d'un équilibre des finances publiques. Toutefois, ceci n'est pas une fin en soi. En effet, l'objectif central de la politique budgétaire reste la poursuite de la diminution du taux d'endettement élevé.

#### Evolution taux d'endettement

Graphique 1



Le graphique 1 montre clairement les efforts fournis pour diminuer le taux d'endettement. En 1993, la dette publique avait atteint un niveau record de 137,9% du PIB. Depuis lors, le taux d'endettement a diminué systématiquement. Fin 2001, le taux d'endettement était ramené à 108,6% du PIB. Pour fin 2002, ce taux est estimé à 106,1%.

**TABLEAU 4**  
**Evolution de la dette publique**

<b>En % du PIB</b>	<b>2001</b>	<b>2002<sup>(3)</sup></b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
Taux d'endettement brut <sup>(1)(2)</sup>	108,6	106,1	102,3	97,9	93,6
Evolution du taux d'endettement brut	-1,0	-2,5	-3,8	-4,3	-4,3
<b>Eléments expliquant l'évolution du taux d'endettement brut</b>					
Solde primaire	6,9	6,1	5,5	5,6	5,6
Charges d'intérêt	6,5	6,1	5,6	5,3	5,1
Croissance nominale du PIB	2,8	2,8	3,7	4,1	4,0
Variation endogène de la dette	-3,3	-3,0	-3,9	-4,3	-4,3
Autres facteurs influençant le taux d'endettement	2,3	0,5	0,1	0,0	0,0
Dont: privatisations (en millions d'euros)	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
p.m. niveau implicite du taux d'intérêt	6,1	5,8	5,4	5,4	5,4

(1) Ces chiffres ne tiennent pas compte, pour 2004 et 2005, de l'application concrète de l'engagement pris par le gouvernement actuel concernant une reprise partielle de la dette de la SNCB.

(2) Au cours des années passées, différentes adaptations statistiques ont été appliquées à la dette Maastricht. L'évolution de celle-ci a également été influencée par un certain nombre de reprises de dettes. Les dettes des organismes suivants ont été reprises dans la dette Maastricht : FADELS, CREDIBE, Berlaymont, Belfin. Compte non tenu de ces facteurs, le taux d'endettement connaîtrait approximativement l'évolution suivante : 2001 : 105,4 - 2002 : 103,0 - 2003 : 99,3 - 2004 : 94,9 - 2005 : 90,6.

(3) Le taux d'endettement de 2002 (106,1) est supérieur à celui repris dans la deuxième notification des déficits publics (104,8). Cette différence est exclusivement due à la révision du PIB. Le montant nominal de la dette estimée à la fin 2002 est resté inchangé.

**Réduction  
continue du taux  
d'endettement**  
(suite)

Durant la période couverte par cette actualisation du programme de stabilité, le taux d'endettement diminuera encore. Selon le scénario esquissé, ce taux passera, en 2004, à nouveau en dessous des 100% et atteindra, en 2005, un niveau de 93,6%. L'évolution au cours de la période 2003-2005 est exclusivement attribuable à l'effet des facteurs dits endogènes. Il n'est pas tenu compte de facteurs autonomes influençant la dette, tels les produits d'opérations de privatisation.

Le tableau 4 illustre par ailleurs clairement qu'à partir de 2004, l'évolution du taux d'intérêt implicite ne contribuera plus dans la même mesure à la diminution des charges d'intérêt. En effet, le stock de la dette à intérêt élevé arrivant à échéance, aura bientôt tout à fait disparu. Le refinancement de la dette à échéance (ou en cas de remboursement anticipé) n'a donc plus un effet substantiel sur les charges d'intérêt.

### 3.8. Le solde corrigé du cycle

#### Evolution solde corrigé du cycle

L'évolution du solde primaire et du solde de financement corrigé du cycle est de plus en plus souvent utilisée en tant qu'indicateur de la politique budgétaire. Malgré les problèmes liés, entre autres, à l'estimation de l'écart de production et à celle de la sensibilité des finances publiques à la croissance du PIB, ceci constitue un point de référence supplémentaire pour apprécier l'évolution des paramètres les plus importants des finances publiques.

En % du PIB	2001	2002	2003	2004	2005
1. Croissance PIB à prix constants	0,8	0,7	2,1	2,5	2,5
2. Solde de financement effectif	0,4	0,0	0,0	0,3	0,5
3. Charges d'intérêt	6,5	6,1	5,6	5,3	5,1
4. Croissance potentielle PIB <sup>(1)</sup>	2,2	2,2	2,2	2,3	2,3
5. Output gap	0,6	-0,9	-1,0	-0,8	-0,6
6. Composante cyclique du budget	0,4	-0,5	-0,6	-0,5	-0,4
7. Solde de financement corrigé des variations du cycle (2-6)	0,1	0,5	0,6	0,8	0,8
8. Hors UMTS	-0,1				
9. Solde primaire corrigé des variations du cycle (7+3)	6,6	6,6	6,1	6,1	6,0
10. Hors UMTS	6,4				

(1) Les estimations de la croissance tendancielle utilisées ici sont inférieures à celles des précédentes mises à jour.

#### Evolution écart de production

Pour le calcul de la croissance potentielle du PIB et de l'écart de production qui en découle, on a encore provisoirement fait usage de la méthode dite du filtre de Hodrick-Prescott. <sup>(8)</sup>

De la forte croissance en 2000 il a résulté un écart de production positif important. Malgré le ralentissement marqué de la croissance en 2001, un écart positif a subsisté. Ce n'est qu'en 2002, deuxième année consécutive de croissance inférieure à 1%, que le PIB réel devient inférieur au PIB tendanciel. En 2003, la croissance du PIB estimée est quasi égale à la croissance tendancielle et l'écart de production restera dès lors presque constant.

<sup>8</sup> L'estimation de l'écart de production utilisée ici, s'écarte de celle publiée en automne 2002 par la Commission européenne. Cet écart s'explique surtout par l'estimation différente de la croissance du PIB en 2004 (la Commission européenne estime la croissance à 2,8%, le présent programme de stabilité utilise une estimation de 2,5%). D'autre part, l'écart de production a été calculé sur la base du filtre d'Hodrick-Prescott, tandis que la Commission européenne calcule dorénavant le solde structurel sur base d'une fonction de production. Des simulations de la Commission européenne, il ressort que les résultats des deux méthodes sont fort parallèles dans le cas de la Belgique. Pour plus d'information sur l'impact des diverses méthodes de calcul de l'écart de production et du solde corrigé du cycle, il est fait renvoi à :

- Economic Policy Committee : Report on Potential Output and the Output Gap. ECFIN/EPC/670/01, October 2001.

- European Commission, Directorate-General for Economic and Financial Affairs : Public finances in EMU 2002 in European Economy nr. 3/2002 pg. 42-48.



En 2004 et 2005, la croissance estimée dépasserait à nouveau la croissance tendancielle et l'écart de production diminuerait progressivement. Néanmoins, en 2005, l'écart de production négatif ne sera pas encore éliminé. Durant toute la période 2002-2005, la conjoncture exerce un impact négatif sur le solde budgétaire.

---

### **Evolution solde corrigé du cycle**

**E**n 2001, la Belgique a réalisé une capacité de financement de 0,4% du PIB. Après corrections pour l'impact de la conjoncture et pour les recettes provenant de la vente des licences UMTS, ceci revient à un déficit structurel limité à 0,1% du PIB. Bien que l'excédent réalisé en 2001 soit réduit à un équilibre en 2002, le solde corrigé du cycle augmente de 0,4 point de pour cent (0,6 si le solde 2001 est corrigé pour les recettes provenant des licences UMTS). Dans les années à venir, le solde corrigé du cycle continue à s'accroître jusqu'à environ 0,8%.



---

## 4. Comparaison avec le programme de stabilité 2002-2005 et analyse de sensibilité

### 4.1. La comparaison avec le programme de stabilité 2002-2005

---

**Croissance PIB plus bas qu'attendue**

Lors de l'élaboration du programme de stabilité 2002-2005, qui a été déposé fin 2001, le budget 2002 a été annoncé en équilibre. À moyen terme, le gouvernement s'en tenait à son objectif de constituer progressivement un surplus budgétaire substantiel. Comme indiqué ci avant, le gouvernement comptait sur une forte reprise de la croissance pour rejoindre, en 2003, le schéma initial du programme de stabilité 2001-2005, en réalisant une capacité de financement de 0,5% du PIB.

Les premières lignes du tableau 6 montrent clairement que le contexte de croissance au cours de la période 2001-2003, tel qu'il est prévu par la présente mise à jour, s'écarte de celui du programme de stabilité déposé fin 2001. La croissance cumulée du PIB durant cette période est inférieure de 1,8 point de pour cent. Il est dès lors logique que la trajectoire des finances publiques ait été ajustée en fonction de cette situation fortement modifiée.

---

**Quand même un équilibre budgétaire en 2002**

Pour 2002, l'objectif en matière de solde de financement reste inchangé. Malgré la croissance moindre que prévue en 2001 et en 2002, le budget sera clôturé au voisinage de l'équilibre, comme exposé ci avant. Ceci est obtenu grâce aux hypothèses prudentes utilisées lors de l'élaboration du budget et surtout grâce à un contrôle renforcé de l'exécution du budget.

---

**Nouvel équilibre budgétaire en 2003**

Pour 2003, les perspectives de croissance ont été revues vers le bas de presque un point de pour cent. L'ambition initiale de retrouver la trajectoire initiale, en réalisant un surplus de 0,5% du PIB, a dû être adaptée. Pour 2003, l'objectif est maintenant l'équilibre. En 2004 et 2005 on s'attend à une croissance du PIB allant au-delà de la croissance tendancielle. Compte tenu de ces attentes et des hypothèses en matière de taux d'intérêt, le gouvernement estime souhaitable de réaliser, pour fin 2005, une capacité de financement de 0,5% du PIB.

**Ecart par rapport au programme précédent**

Malgré un écart de croissance cumulé pour la période 2001-2003 de 1,8 point de pour cent, l'objectif final n'a été en conséquence ajusté que dans une mesure limitée. Comme illustré plus haut par le tableau 5, l'objectif de développer un surplus structurel est intégralement maintenu.

TABLEAU 6					
Ecart par rapport au programme précédent					
En % du PIB	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Croissance du PIB</b>					
mise à jour précédente	1,1	1,3	3,0	2,5	2,4
mise à jour actuelle	0,8	0,7	2,1	2,5	2,5
écart	-0,3	-0,6	-0,9	0,0	0,1
<b>Solde de financement</b>					
mise à jour précédente	0,0	0,0	0,5	0,6	0,7
mise à jour actuelle <sup>(1)</sup>	0,3	0,0	0,0	0,3	0,5
écart	0,3	0,0	-0,5	-0,3	-0,2
<b>Taux d'endettement brut <sup>(2)</sup></b>					
mise à jour précédente	107,0	103,3	97,7	93,0	88,6
mise à jour actuelle	108,6	106,1	102,3	97,9	93,6
écart	1,6	2,8	4,6	4,9	5,0
<b>Imputable à:</b>					
niveau nominal de la dette	0,1	0,4	0,9	1,3	1,5
écart PIB (effet dénominateur)	1,5	2,3	3,6	3,6	3,6

(1) Hors recettes provenant de la vente des licences UMTS.

(2) L'évolution du taux d'endettement a été influencé (1,4%) par la reprise, dans la dette-Maastricht en septembre 2001, de la dette garantie par l'État de l'ancien Office central de Crédit hypothécaire (OCCH). En 2000, la dette du Fonds d'amortissement des emprunts du logement social (FADELS) a également été reprise. Ceci a un impact, en 2003, sur le taux d'endettement d'environ 1,5% du PIB.

Selon la présente mise à jour, le taux d'endettement en 2005 serait supérieur d'environ 5 points de pour cent à ce qui était prévu initialement. Afin de mieux expliquer cette différence, elle a été ventilée en deux éléments explicatifs dans le tableau 6 : d'une part, le niveau nominal de la dette, et d'autre part, l'écart du PIB ou l'effet dénominateur. L'écart par rapport à la précédente mise à jour s'explique essentiellement par ce dernier effet.

## 4.2. Analyse de sensibilité

### Introduction

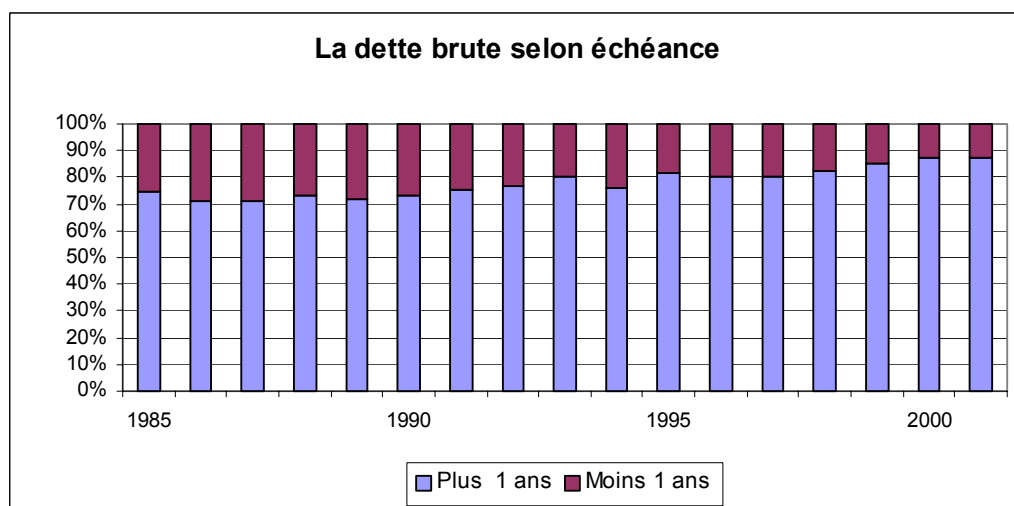
Les événements des années précédentes ont montré que la politique budgétaire peut être adaptée à temps afin d'atteindre l'objectif d'équilibre, malgré un contexte détérioré. Dès lors, il y a lieu de différencier clairement, d'une part, une analyse technique de sensibilité et, d'autre part, la question de savoir comment la politique réagira en cas de modification du contexte macroéconomique. On explique ici, de façon technique, l'impact d'un changement des hypothèses d'intérêt et de croissance.

### 4.2.1. Une modification des hypothèses d'intérêt

### Réduction de la dette à court terme

Entre autres suite à l'introduction de l'euro, la part de la dette en devises étrangères a diminué jusqu'à moins de 3%. Ainsi, le risque de change est-il devenu pratiquement négligeable. Toutefois, compte tenu du niveau élevé de la dette, les finances publiques restent sensibles aux variations des taux d'intérêt. Cette sensibilité a été notablement limitée. La gestion de la dette, par exemple du pouvoir fédéral -qui détient la plus grande partie de la dette-, fut entre autres orientée, au cours des années récentes, vers la réduction de la part de la dette à court terme. La part de la dette dont l'échéance est inférieure à un an dans la dette brute totale, était ramenée fin 2001 à environ 13%. Suite à la structure de la dette publique, une modification du niveau des taux d'intérêt se traduit seulement lentement en un changement des charges d'intérêt.

Graphique 2



## Examiner l'effet d'une augmentation des taux

Techniquement, on a examiné l'effet d'un changement drastique de l'hypothèse d'intérêt, à savoir l'impact d'un glissement sensible de la courbe d'intérêt vers le haut. Le tableau 7 rend compte de l'effet d'une augmentation de 100 points de base des hypothèses d'intérêt pour chaque année de la période 2003-2005. Après 3 ans, en 2005, l'effet s'élèverait à environ 0,4% du PIB.

En % du PIB	2003	2004	2005
Ecart des charges d'intérêt par rapport au scénario décrit	0,1	0,3	0,4

### 4.2.2. Un ajustement des hypothèses de croissance

## Sensibilité solde vis-à-vis la croissance économique

Lorsque le climat conjoncturel est incertain, la question de l'impact d'une autre hypothèse de croissance va de soi. Pour la période 2002-2005, il a été tenu compte d'une croissance moyenne du PIB d'un peu moins de 2%. Cette hypothèse peut être considérée comme réaliste, bien que les ajustements successifs des perspectives de croissance incitent à la prudence.

Dans le tableau 8 on examine dans quelle mesure le solde des finances publiques réagirait à un ajustement des hypothèses de croissance. Il est fait usage pour cela d'une élasticité moyenne des finances publiques par rapport à la croissance du PIB. Le résultat final sera fonction, entre autres, de la nature du ralentissement de la croissance.

	2001	2002	2003	Impact cumulé
<b>Programme de stabilité</b>				
Croissance réelle du PIB	2,1	2,5	2,5	
Solde de financement	0,0	0,3	0,5	
<b>Une croissance moins forte</b>				
Croissance réelle du PIB	1,6	2,0	2,0	
Impact	-0,3	-0,3	-0,3	-0,9
<b>Une croissance plus forte</b>				
Croissance réelle du PIB	2,6	3,0	3,0	
Impact	0,3	0,3	0,3	0,9

Dans le cadre de la présente analyse de sensibilité, il y a lieu de signaler que ces dernières années, en pratique, l'équilibre constituait un plancher pour la capacité de financement. En cas de croissance ralentie, les efforts nécessaires ont été fournis afin d'atteindre cet objectif minimal. D'autre part, si la croissance dépasse les prévisions, l'engagement a été pris d'affecter prioritairement la marge supplémentaire à l'amélioration du solde.



## 5. La qualité des finances publiques

### 5.1. Principales initiatives du côté des recettes

#### Réduction de la pression fiscale

La politique de réduction de la pression fiscale et parafiscale a été poursuivie dans le but d'établir un cadre plus favorable au travail. Ceci a permis de stimuler tant l'offre que la demande d'emploi. Les pièges à l'emploi ont ainsi été fortement limités.

#### Réforme de l'IPP

La mise en œuvre progressive de la réforme de l'impôt des personnes physiques se poursuit. Cette réforme s'articule autour de quatre lignes de force : une réduction de la pression fiscale sur le travail, la neutralité en ce qui concerne les choix de vie, une meilleure prise en compte des enfants à charge et une fiscalité plus écologique. L'année 2003 marquera la disparition complète de la cotisation complémentaire de crise et l'abolition des taux marginaux supérieurs à 50%. Une nouvelle tranche d'attribution d'un crédit d'impôt aux revenus les plus faibles et d'augmentation des frais professionnels forfaitaires est également programmée en 2003, ce qui est favorable aux revenus du travail. L'adaptation des barèmes intermédiaires d'imposition sera entamée. La première étape de la réduction des discriminations fiscales entre mariés et cohabitants sera abordée. Enfin, une réduction d'impôt commencera à être attribuée pour certains investissements économiseurs d'énergie.

#### Impact de la réforme IPP

L'impact global de la réforme sera de 1,3 pour cent du PIB, en régime de croisière, en 2006.

#### Réductions complémentaires des cotisations sociales

Outre la réduction de la pression fiscale, des allègements complémentaires des cotisations sociales ont été décidés. Des réductions supplémentaires de cotisations sociales patronales ont été introduites à dater du 1er avril 2002, dont une part importante ciblée sur les travailleurs âgés de plus de 58 ans afin de contribuer au renforcement de leur taux d'emploi. Par ailleurs, dans le cadre du budget 2003, il a été décidé d'accroître les réductions de cotisation personnelle de Sécurité sociale (à hauteur d'un peu moins de 100 millions d'euros) afin d'augmenter le revenu professionnel des travailleurs aux salaires les plus bas. L'enveloppe totale pour les réductions de cotisations sociales dépasse 3,8 milliards d'euros.

---

## Réforme de l'ISOC

L'année 2003 marque également l'entrée en vigueur de la réforme de l'impôt des sociétés qui conduit à l'abaissement du taux nominal d'imposition de 40,17 à 33,99% (y compris la cotisation complémentaire de crise). Les PME bénéficieront d'un taux réduit de 24,98% (au lieu de 28,84%). Cette réforme se veut budgétairement neutre, la baisse du taux d'imposition étant compensée par la réduction de diverses possibilités de déduction.

## 5.2. Principales simplifications administratives en faveur de l'entreprise et de l'emploi

---

### Banque carrefour des entreprises

La simplification et la transparence des procédures contribuent à l'allègement des charges des entreprises.

En matière de simplification administrative un pas important a été réalisé par la création d'une Banque carrefour des entreprises, centrale de données qui attribue à chaque entreprise un numéro d'identification unique grâce auquel elles ne doivent plus effectuer plusieurs fois des formalités similaires auprès d'administrations différentes.

---

### Simplification mesures de diminution des cotisations sociales

Par ailleurs, un accord a été récemment conclu en vue d'une simplification drastique des mesures de diminution des cotisations patronales à la Sécurité sociale. La complexité et la multiplicité de ces mesures ont pu entraîner une sous-utilisation de ces instruments de soutien à la politique de l'emploi.

A partir de 2004 seuls deux types de réductions seront maintenus:

- ◆ une réduction forfaitaire structurelle automatique valable pour tous les travailleurs dans toutes les entreprises, renforcée pour les bas salaires;
- ◆ des réductions forfaitaires ciblées, par exemple sur les jeunes, les plus âgés, les inactifs de longue durée, ...

Ces deux types de réduction seront cumulables.



### 5.3. Principales initiatives en matière de dépenses

---

#### Maîtrise des dépenses

Bien que le ralentissement de la croissance économique pèse sur l'évolution des dépenses primaires, lors de la confection du budget 2003, leur croissance réelle a été limitée à 1,3% au niveau fédéral. La maîtrise des dépenses s'accompagne d'une attention particulière portée à la qualité des prestations sociales.

---

#### Soins de santé

Les dépenses de l'assurance-maladie paraissent s'inscrire en 2002 dans le cadre des orientations budgétaires prévues. Certaines mesures complémentaires ont été prises en vue de contribuer à la maîtrise future des dépenses de santé qui connaissent une progression sensible en Belgique comme dans de nombreux pays. Ces mesures concernent principalement le secteur des médicaments ; en particulier, de nombreux médicaments dits de confort seront reclassifiés dans le cadre des procédures de remboursement.

---

#### Pensions

La prise en compte de l'impact du vieillissement (voir plus loin) implique entre autres d'assurer des pensions socialement adéquates. Dans cette perspective, les pensions des retraités les plus anciens et les pensions minimums garanties des travailleurs salariés et indépendants seront majorées en 2003.



---

## 6. La soutenabilité des finances publiques

### 6.1. Introduction

---

#### Etablissement de la note sur le vieillissement

Par l'approbation de la loi du 5 septembre 2001 portant garantie d'une réduction continue de la dette publique et création d'un fonds de vieillissement, une procédure a été instaurée qui doit garantir que lors de la définition de la politique budgétaire, une attention suffisante soit accordée à la soutenabilité à long terme. Le gouvernement est en effet tenu d'établir annuellement une Note sur le vieillissement. Dans celle-ci, il doit expliquer sa politique en matière de vieillissement de la population. La loi précitée prévoit trois étapes dans l'élaboration de ladite Note sur le vieillissement:

- ◆ la première étape est constituée par le rapport annuel du Comité d'étude sur le vieillissement, qui examine notamment les effets budgétaires et sociaux du vieillissement;
- ◆ dans une deuxième phase, la section 'Besoins de financement' du Conseil supérieur des Finances tient compte de ce rapport lors de la formulation de ses recommandations en matière de politique budgétaire;
- ◆ enfin, dans une troisième étape, le gouvernement expose dans sa Note sur le vieillissement, sa politique relative aux effets du vieillissement de la population. Cette note contient également, entre autres, un aperçu des versements au Fonds de vieillissement (et reprendra plus tard les versements effectués par le Fonds).

Les différentes étapes prévues par la loi ont été suivies pour la première fois lors de l'élaboration du budget 2003. Les lignes de force de la Note sur le vieillissement sont reprises ci-après.

## 6.2. Le vieillissement de la population: effets budgétaires

---

### Hypothèses de base du Comité d'étude sur le vieillissement

Comme indiqué ci avant, pour définir sa politique, le gouvernement peut s'appuyer, entre autres, sur l'estimation du coût budgétaire du vieillissement établi par le Comité d'étude sur le vieillissement, qui a été créé à cet effet. Les hypothèses de base utilisées par le Comité d'étude s'écartent sur un certain nombre de points de celles utilisées par le Comité de politique économique (CPE). Les principales différences entre les deux simulations sont les suivantes: <sup>(9)</sup>

- ♦ le scénario démographique prend comme point de départ une plus forte augmentation de l'espérance de vie et une plus grande concentration du flux migratoire dans les classes d'âge jeunes que les prévisions d'Eurostat utilisées par le CPE dans ses simulations;
- ♦ le Comité d'étude a esquissé la première période de ses prévisions à partir de perspectives à moyen terme plus récentes qui tiennent compte, dès lors, également, de mesures politiques récentes;
- ♦ le Comité d'étude est parti d'un scénario plus prudent en ce qui concerne les gains de productivité. À partir de 2007, ceux-ci sont estimés à 1,75%. Dans le scénario du CPE, il est supposé que les gains de productivité tendent vers 1,75% en s'approchant de 2020;
- ♦ la méthode utilisée pour l'estimation des soins de santé n'est pas identique. Dans le scénario du Comité d'étude il n'est pas tenu compte que de la pure structure par âge parmi les facteurs influençant les frais de soins de santé;
- ♦ le Comité d'étude utilise également un autre scénario en matière d'ajustement au bien-être des pensions et des autres prestations. Le Comité anticipe ainsi la possible pression future en vue de lier davantage les pensions à l'évolution des salaires;
- ♦ enfin, il y a lieu de souligner que les prévisions du Comité d'étude reprennent les dépenses totales de la sécurité sociale.

---

<sup>9</sup> Economic Policy Committee, Working Group on Ageing, "Budgetary challenges posed by ageing populations: the impact on public spending on pensions, health and long-term sustainability of public finances", Brussels, October 24th, 2001. Conseil supérieur des Finances, Comité d'étude sur le vieillissement, rapport annuel, avril 2002.

<b>TABLEAU 9</b>				
<b>Les hypothèses les plus importantes utilisées pour la projection à long terme</b>				
	<b>2000</b>	<b>2010</b>	<b>2020</b>	<b>2030</b>
<b>Socio-économique et macro-économique</b>				
Evolution de la productivité	2,2	1,8	1,8	1,8
Croissance réelle du PIB	3,9	2,2	1,7	1,6
Taux de participation hommes (20-64)	78,2	75,6	74,6	75,5
Taux de participation femmes (20-64)	63,8	68,3	70,0	71,8
Taux de participation total (20-64)	71,0	71,9	72,3	73,6
Taux de chômage	10,0	7,3	6,1	5,0
<b>Démographique</b>				
Taux de fécondité	1,61	1,66	1,70	1,70
Espérance de vie à naissance (hommes)	75,06	77,23	80,96	80,96
Espérance de vie à naissance (femmes)	81,53	83,35	86,43	86,43
Solde migratoire	18.445	16.893	17.358	17.358
<b>Social</b>				
Plafond salarial	1,25% par année			
Droit minimum par année de carrière	1,25% par année			
Péréquation des pensions au secteur public	1,25% par année			
Adaptation au bien-être	0,5% par année			
Liaison au bien-être des allocations forfaitaires	1,0% par année			
Source: Comité d'étude sur le vieillissement, rapport annuel, avril 2002				

### **Changements dans la structure d'âge de la population**

Le tableau 10 résume les changements essentiels dans la structure d'âge de la population. Le plus remarquable est l'évolution de la population d'âge supérieur à 60 ans. À partir de 2010, la génération nombreuse des " babyboomers " d'après-guerre dépassera le cap de 60 ans. Entre 2000 et 2030, ce groupe d'âges augmenterait d'environ 50%. Sa part dans la population totale augmenterait de 22% environ jusqu'aux alentours de 31%. Cette évolution est encore plus marquée dans le groupe des personnes très âgées. Le nombre de personnes âgées de plus de 80 ans doublerait à peu près dans la période 2000-2030.

**TABLEAU 10**  
**Structure par âge de la population**

	Population totale ( <sup>€</sup> 1000)	Répartition dans la pyramide des âges				
		( <sup>€</sup> 1000)			(%)	
		0-19	20-59	60-	20-59	60-
<b>1970</b>	9.650,9	3.000,5	4.819,3	1.831,1	49,9	19,0
<b>2000</b>	10.252,5	2.415,8	5.591,7	2.245,0	54,5	21,9
<b>2010</b>	10.519,8	2.351,7	5.682,2	2.485,9	54,0	23,6
<b>2030</b>	10.887,6	2.272,6	5.287,9	3.327,1	48,6	30,6
<b>2050</b>	10.953,8	2.228,2	5.172,7	3.552,9	47,2	32,4

Source: Institut National de Statistiques, Bureau fédéral du Plan, Perspectives de population 2000-2050 par arrondissement, 2001.

### Conséquences évolutions démographiques

Les évolutions démographiques ainsi esquissées ne peuvent pas être sans effet sur le fonctionnement de l'état providence, et plus particulièrement sur l'évolution des dépenses de la sécurité sociale. Davantage de personnes âgées, cela signifie plus de dépenses de pensions, de soins de santé et d'aides aux personnes âgées. Selon le scénario retenu (tableau 11), durant la période 2000-2030, le poids des dépenses de pensions, après une diminution initiale, s'accroîtrait de 2,7 points de pour cent du PIB. Les frais de soins de santé augmentent plus régulièrement : leur poids dans le PIB s'accroîtrait d'environ 2 points de pour cent. Selon cette simulation, les dépenses de pensions et de soins de santé augmenteraient d'à peu près 4,7 points de pour cent du PIB.

D'autre part, il est un certain nombre de catégories de dépenses, comme les allocations familiales, les allocations de chômage, les prépensions,...dont on peut admettre que la part dans le PIB diminuerait. Compte tenu de cette compensation partielle, les dépenses sociales totales augmenteraient d'à peu près 3,1 points de pour cent du PIB. Dans ces chiffres, il n'est pas tenu compte de l'évolution des dépenses d'enseignement .

**TABLEAU 11**  
**Dépenses publiques et vieillissement de la population**

En % du PIB	2000	2010	2020	2030	2030-2000
<b>Evolution de certaines catégories de dépenses</b>					
Pensions	8,7	8,3	9,7	11,4	2,7
Soins de santé	6,2	6,9	7,5	8,2	2,0
Pensions et soins de santé	14,9	15,2	17,2	19,6	4,7
Autres dépenses de sécurité sociale <sup>(1)</sup>	7,3	6,2	6,1	5,7	-1,6
<b>TOTAL</b>	<b>22,2</b>	<b>21,4</b>	<b>23,3</b>	<b>25,3</b>	<b>3,1</b>

Source: Comité d'étude sur le vieillissement, Rapport annuel, avril 2002.

(1) Il s'agit entre autres des dépenses d'allocations familiales, de chômage, des prépensions, des accidents du travail, des maladies professionnelles et des régimes résiduaire.

### 6.3. Une politique budgétaire adaptée

#### Scénario budgétaire à long terme

La pression démographique prévue sur les dépenses en matière de protection sociale pose la question de la soutenabilité à long terme des finances publiques. L'obligation d'établir annuellement une Note sur le vieillissement a intégré cet élément dans la politique budgétaire.

Le gouvernement estime que la pression démographique croissante sur les dépenses constitue un défi structurel. La politique budgétaire peut contribuer de façon importante à absorber ce problème. En constituant progressivement un surplus budgétaire, une double marge est créée, d'une part, par la diminution des charges d'intérêt et, d'autre part, par la possibilité, à terme, de consommer ce surplus.

Dans son rapport annuel 2002, la section 'Besoins de financement' du Conseil supérieur des Finances a recommandé de constituer, à moyen terme (pour 2010), un surplus de 1,5% du PIB, qui sera progressivement réduit à partir de 2015. Cela permettra, comme le tableau 12 le montre, non seulement d'absorber le coût du vieillissement mais également de prévoir le financement structurel nécessaire du Fonds de vieillissement, au moyen des surplus constitués (au niveau de l'entité I). Les moyens versés audit Fonds, ainsi que les intérêts de leur placement doivent permettre de financer, dans la période 2010-2030, les dépenses accrues en matière de pensions légales. Il ne pourra être fait appel aux moyens du Fonds de vieillissement qu'à partir du moment où le taux d'endettement de l'ensemble des pouvoirs publics sera inférieur à 60%.

En % du PIB	2005	2010	2020	2030
1. Niveau du solde de financement <sup>(1)</sup>	0,7	1,5	1,0	0,0
2. Niveau du taux d'endettement	89,1	68,1	37,4	23,8
3. Niveau des charges d'intérêt	5,0	3,8	2,1	1,3
4. Niveau nécessaire du solde primaire (=3+1)	5,7	5,3	3,1	1,3
	<b>2005-2010</b>	<b>2010-2020</b>	<b>2020-2030</b>	<b>2005-2030</b>
5. Evolution des charges d'intérêt	-1,2	-1,7	-0,8	-3,7
6. Marge brute au niveau du solde primaire (=évolution 4)	0,4	2,2	1,8	4,4
7. Impact de la démographie	0,2	1,9	2,0	4,1

Source: Conseil supérieur des Finances, Section 'Besoins de financement des pouvoirs publics', Rapport annuel 2002.  
(1) Lors de l'élaboration de son avis, la Section 'Besoins de financement des pouvoirs publics' avait encore pris comme base la réalisation des objectifs du programme de stabilité 2002-2005.

#### Diminution suffisamment rapide de la dette publique requise

Le gouvernement souscrit aux lignes de force recommandées par la section 'Besoins de financement' en matière de politique budgétaire à moyen terme. La diminution suffisamment rapide de la dette publique constitue dès lors le noyau de la stratégie à moyen terme en matière de finances publiques. Il est évident que les étapes concrètes de la

diminution de la dette publique (et donc du développement de surplus) dépendront de l'environnement macroéconomique. Cela implique qu'en période de basse conjoncture, la diminution peut être quelque peu ralentie mais que d'autre part il faudra profiter au maximum de la conjoncture favorable.

## **6.4. Le financement du Fonds de vieillissement**

Le Fonds de vieillissement a été créé dans le but de financer l'accroissement des dépenses de pensions, dans la période 2010-2030,. En plus du produit des placements de ses moyens, le Fonds de vieillissement peut être financé par trois sources:

- ◆ les surplus budgétaires;
- ◆ les excédents de la sécurité sociale;
- ◆ les recettes non fiscales.

En 2001, un capital de départ de 614,9 millions d'euros a été affecté au Fonds de vieillissement. Lors de la confection du budget 2002, il a été prévu qu'en 2002 un montant équivalent serait versé. Pour 2003, il a également été décidé d'y affecter un montant de 625 millions d'euros en provenance des recettes non fiscales. Compte tenu des versements prévus, le capital (sans les intérêts courus) s'élèverait fin 2003 à environ 0,7% du PIB.

Dans les années qui viennent, les efforts en vue du financement du Fonds de vieillissement seront poursuivis.



## 6.5. La politique budgétaire en tant qu'élément d'une stratégie globale

### Politique budgétaire stricte pendant une longue période

Dans le cadre du programme de stabilité, l'attention s'est surtout fixée sur la contribution de la politique budgétaire à l'absorption des effets du vieillissement. Bien que le désavantage d'avoir un taux d'endettement élevé puisse être transformé en avantage - la diminution de la dette publique crée quasi automatiquement une marge budgétaire - il ne faut pas perdre de vue l'ampleur du défi. Si l'on veut réussir, il faudra maintenir pendant une longue période une politique budgétaire stricte permettant de réaliser un surplus primaire suffisamment élevé.

### Politique du marché de travail adaptée

C'est pourquoi il ne faut pas que toute la stratégie reste focalisée sur ce seul domaine. D'autres domaines politiques peuvent également contribuer de façon importante et doivent donc être pleinement mis à profit. Outre la politique budgétaire, une politique d'emploi adaptée orientée vers l'accroissement du taux d'emploi peut jouer un rôle important. La Belgique souscrit pleinement aux objectifs arrêtés par le Conseil européen de Lisbonne, en particulier pour le taux d'emploi de 70% à atteindre à l'horizon 2010. Le niveau atteint jusqu'à présent par notre pays, même s'il a progressé ces dernières années, reste inférieur à la moyenne européenne. Ce résultat s'explique, dans une grande proportion, par la faible activité des travailleurs de plus de 55 ans et aussi, mais dans une moindre mesure, par l'activité limitée des jeunes. Pour cette dernière catégorie de travailleurs, leur présence dans l'enseignement de plein exercice explique leur absence des sphères du travail.

Atteindre les objectifs de Lisbonne impliquera la poursuite des efforts entrepris en vue d'augmenter le taux d'emploi de toute la réserve de main d'œuvre, et plus spécifiquement celui des femmes.

Les mesures prises par ce gouvernement pour rencontrer les objectifs de Lisbonne ont essentiellement porté sur le renforcement des incitants financiers et sur l'amélioration de la qualité des emplois.

### Elargir le second pilier

La construction du second pilier mérite également une importante attention. Bien que les pensions légales demeurent le fondement de la protection sociale des personnes âgées, le second pilier est appelé à jouer également un rôle important. En effet, les pensions légales offrent la plupart du temps une prestation dont le montant est nettement inférieur au dernier salaire avant la mise à la retraite. Le second pilier peut contribuer, de façon importante, à limiter la chute du revenu. Le gouvernement a déposé au parlement un projet de loi modifiant profondément tant le cadre réglementaire que le régime fiscal des pensions complémentaires. Par les adaptations proposées, le gouvernement veut démocratiser le système. L'objectif final devrait être que tous les travailleurs puissent y participer.

## Annexes

<b>Principales hypothèses utilisées par le Bureau Fédéral du Plan pour les perspectives à moyen terme relatives à l'environnement international</b>					
	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
Taux d'intérêt à court terme (moyenne annuelle)	4,1	3,3	3,6	4,2	4,2
Taux d'intérêt à long terme (moyenne annuelle)	5,1	5,2	5,4	5,4	5,5
Taux de change USD/euro (moyenne annuelle)	89,5	93,8	96,5	97,0	97,4
Croissance PIB - monde (hors UE)	2,4	3,2	4,1	3,9	3,9
Croissance PIB - UE	1,7	1,4	2,8	2,5	2,4
Croissance marchés extérieurs pertinents	0,7	1,7	5,8	5,5	5,2
Importations mondiales en volume (hors UE)	-0,2	4,0	7,2	5,8	5,8
Prix du pétrole (USD)	24,4	24,5	25,5	26,4	27,4

<b>Les objectifs en matière de finances publiques dans les programmes de stabilité consécutifs</b>								
<b>Programme</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
<b>Solde de financement</b>								
<b>1999-2002</b>	-1,6	-1,3	-1,0	-0,7	-0,3			
<b>2000-2003</b>		-1,1	-1,0	-0,5	0,0	0,2		
<b>2001-2005</b>			-0,1	0,2	0,3	0,5	0,6	0,7
<b>2002-2005</b>				0,0	0,0	0,5	0,6	0,7
<b>2003-2005</b>					0,0	0,0	0,3	0,5
<b>Taux d'endettement</b>								
<b>1999-2002</b>	117,5	114,5	112,2	109,6	106,8			
<b>2000-2003</b>		114,9	112,4	108,8	105,0	101,3		
<b>2001-2005</b>			110,6	105,8	101,4	97,2	92,9	88,7
<b>2002-2005</b>				107,0	103,3	97,7	93,0	88,6
<b>2003-2005</b>					106,1	102,3	97,9	93,6

L'évolution du PIB et de quelques agrégats importants des finances publiques										
En % du PIB sauf indications contraires	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
PIB (en milliards d'euros)	179,7	185,1	195,0	202,2	207,0	217,2	225,2	235,6	247,5	254,3
Croissance réelle (taux de croissance annuelle)	1,5	-1,0	3,2	2,4	1,2	3,6	2,0	3,2	3,7	0,8
Solde primaire	3,2	3,8	4,6	4,9	5,0	6,0	6,8	6,5	6,9	7,0
Dont:										
Pouvoir fédéral	3,7	4,5	4,1	4,6	4,6	4,8	5,3	4,9	5,8	5,2
Sécurité sociale	-0,4	-0,5	0,5	0,0	-0,2	0,4	0,4	0,6	0,5	0,6
Communautés et Régions	-0,8	-0,6	-0,5	-0,4	0,0	0,2	0,6	0,6	0,5	1,0
Pouvoirs locaux	0,7	0,4	0,5	0,8	0,7	0,6	0,5	0,4	0,0	0,2
Solde de financement (définition Maastricht)	-8,1	-7,3	-5,0	-4,3	-3,8	-2,0	-0,7	-0,5	0,1	0,4
Dont:										
Pouvoir fédéral	-6,7	-5,8	-4,6	-3,8	-3,4	-2,5	-1,7	-1,6	-0,5	-0,9
Sécurité sociale	-0,4	-0,5	0,5	-0,1	-0,2	0,4	0,4	0,6	0,6	0,7
Communautés et Régions	-1,0	-0,8	-0,9	-0,8	-0,4	-0,1	0,3	0,4	0,2	0,8
Pouvoirs locaux	0,1	-0,2	-0,1	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	-0,3	-0,1
Taux d'endettement	132,2	137,9	135,9	134,0	130,2	124,8	119,6	114,9	109,6	108,6